



OBSERVATOIRE des MÉTIERS
de l'alimentation en détail

Tableau de bord 2024

Chocolaterie

Avec le soutien financier de



Observatoire prospectif des métiers et
des qualifications dans les métiers de l'alimentation

PRÉSENTATION

Ce tableau de bord vise trois objectifs :

1. Chiffrer le poids et l'évolution économique des entreprises de chocolaterie-confiserie

Ces données économiques concernent les entreprises immatriculées sous les codes APE 1082Z (fabrication de cacao, chocolat et produits de confiserie) et 4724Z (commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé), quelle que soit leur taille (y compris les entreprises sans salarié).

2. Dresser un portrait des salariés de la branche

La convention collective des détaillants de confiserie-chocolaterie-biscuiterie (IDCC 1286) regroupe principalement des entreprises actives dans ces secteurs : fabricants (1082Z) et détaillants (4724Z) de chocolats et confiserie. Les trois-quarts des salariés affiliés à la branche relèvent ainsi de ces activités.

L'analyse de la Base tous salariés (BTS), extraite de la Déclaration sociale nominative (DSN), permet de caractériser les salariés des entreprises relevant de cette branche en fonction du métier exercé, ainsi que des modalités de travail (type de contrat, temps de travail, rémunération).

3. Évaluer l'implication des entreprises en matière d'apprentissage

Les entreprises de chocolaterie-confiserie (fabricants et détaillants) forment des apprentis et recrutent, pour assurer le renouvellement des emplois et développer les entreprises.

Les données de l'INSEE/Base Tous Salariés, du CEREQ et de l'OPCO EP permettent de suivre l'évolution des effectifs de jeunes se préparant aux métiers de ces entreprises.

MÉTHODOLOGIE



Les traitements statistiques ont été réalisés par l'Institut Supérieur des Métiers **pour le compte de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les métiers de l'alimentation**, à partir de différentes bases de données statistiques :

- Les bases Dénombrement et Démographie des entreprises de l'INSEE, pour ce qui concerne la démographie des entreprises de fabrication de chocolat et produits de confiserie (1082Z) et de commerce de pain-pâtisserie-confiserie (4724Z) ;
- Le fichier INSEE-ESANE pour les données fiscales et la Banque de France pour les défaillances ;
- Les bases de l'URSSAF pour les emplois salariés et pour les travailleurs non salariés ;
- La base Reflet du CEREQ pour les effectifs d'élèves et apprentis inscrits en formation initiale.
- Les données DARES (d'après INSEE BTS) pour les emplois salariés de la branche (IDCC 1286) ;
- L'OPCO EP pour le dénombrement et le portrait des apprentis de la branche.



Ce tableau de bord a été réalisé avec le soutien financier de l'OPCO des entreprises de proximité.

SOMMAIRE

Le secteur de la chocolaterie-confiserie et son évolution	5
1 Un nombre d'entreprises globalement stable	6
2 Densité commerciale	8
3 Activité : un chiffre d'affaires en hausse	11
4 Portrait des travailleurs non salariés	12
5 Emplois salariés : une entreprise sur deux n'emploie pas de salarié	14
Les salariés et les entreprises de la branche confiserie-chocolaterie-biscuiterie (IDCC 1286)	17
6 Les entreprises et emplois de la branche	18
7 Caractéristiques des salariés de la branche	19
8 Les métiers exercés	20
9 Nature des contrats et temps de travail	21
10 Salaires	23
La formation et l'apprentissage aux métiers de la chocolaterie-confiserie	25
11 La formation initiale : des effectifs globalement en hausse	26
12 L'apprentissage dans les entreprises de la branche	27
13 Des apprentis dans tous les niveaux de diplômes	28
14 Apprentis et apprenties de la chocolaterie-confiserie	29
15 Parcours d'entrée en apprentissage	30
16 Insertion dans l'emploi des apprentis	31



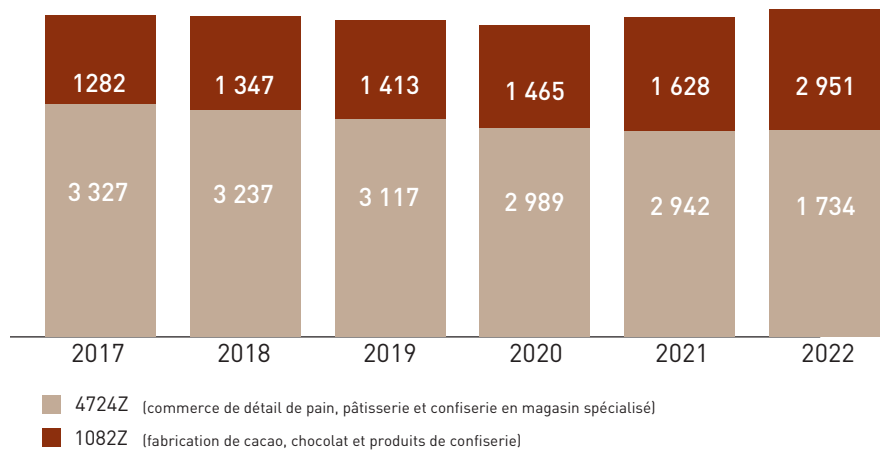
Le secteur de la
**CHOCOLATERIE-
CONFISERIE**
et son évolution

Un nombre d'entreprises globalement stable depuis 2017

4 685 entreprises
(en 2022)

Globalement, le nombre d'entreprises de chocolaterie-confiserie est stable depuis 2017. On constate toutefois deux dynamiques distinctes. En comparaison avec l'année précédente, l'activité de fabrication (1082Z) connaît une hausse de son nombre d'entreprises (+6 %). Le tissu des commerçants (4724Z) quant à lui est stable par rapport à 2021.

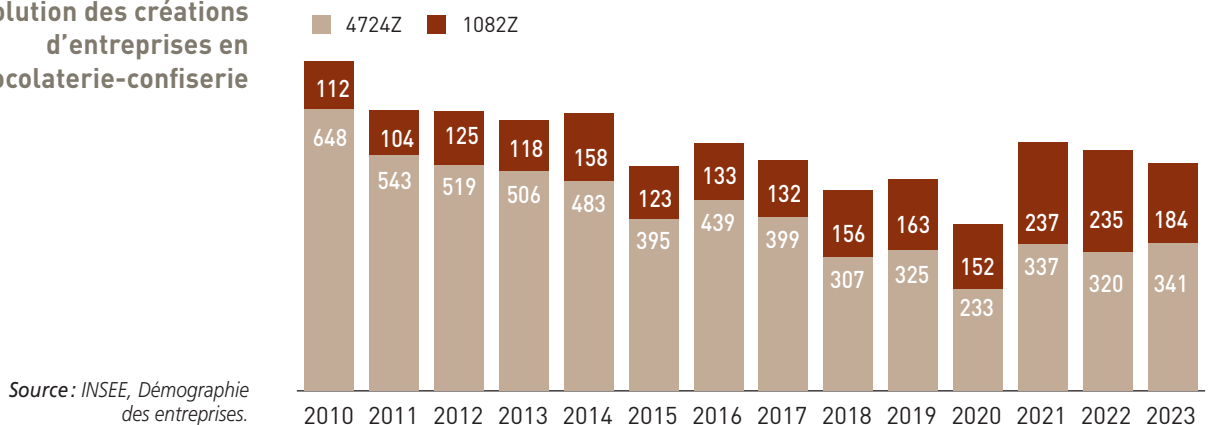
Évolution du nombre d'entreprises de chocolaterie-confiserie



525 créations d'entreprises
(en 2023)

En 2023, les créations d'entreprises ont maintenu leur dynamisme, bien que légèrement en deçà de 2022. 184 créations ou reprises d'entreprises de chocolaterie-confiserie ont été enregistrées dans la fabrication (1082Z) et retrouve son niveau d'avant crise sanitaire (+13 % par rapport à 2019). Dans le commerce de confiserie de détail, 341 créations/reprises d'entreprises ont été recensées (4724Z, +5 %).

Évolution des créations d'entreprises en chocolaterie-confiserie

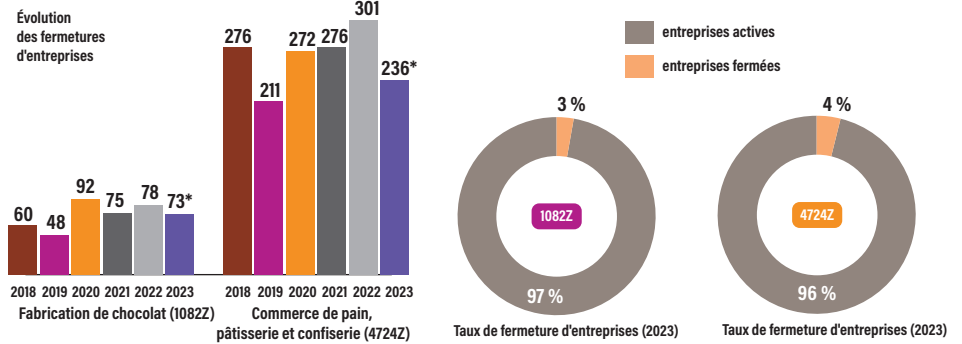


Attention : les reprises par rachat de parts sociales ne figurent pas dans ces statistiques.

Fermetures des entreprises

Source : INSEE/Sirene, Fichier stock des entreprises au 01/09/2023. (*):donnée provisoire.

Après avoir atteint son pic en 2022, le nombre de radiations des détaillants en 2023 est fortement à la baisse (-21 %). Celui des fabricants apparaît stable.

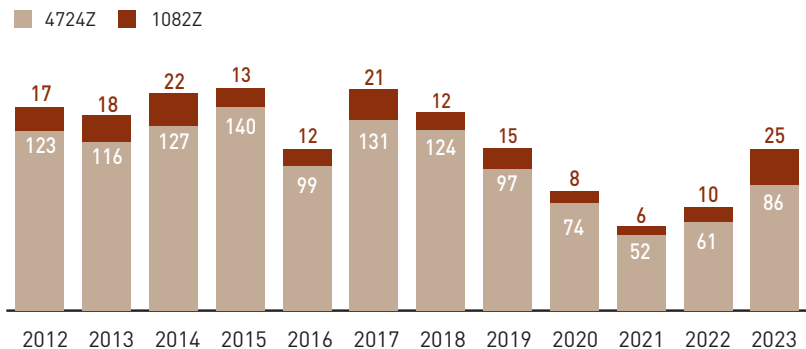


111 défaillances (en 2023)

Après une baisse en 2021, le nombre de défaillances retrouve un niveau proche de celui de 2019. En 2023, 86 défaillances de détaillants (4724Z) ont été enregistrées, et 25 défaillances de fabricants (1082Z). Le taux de défaillance est deux fois plus élevé chez les détaillants (1,1 %) que chez les fabricants (0,5%).

Évolution du nombre de défaillances d'entreprises de chocolaterie-confiserie

Source : Banque de France

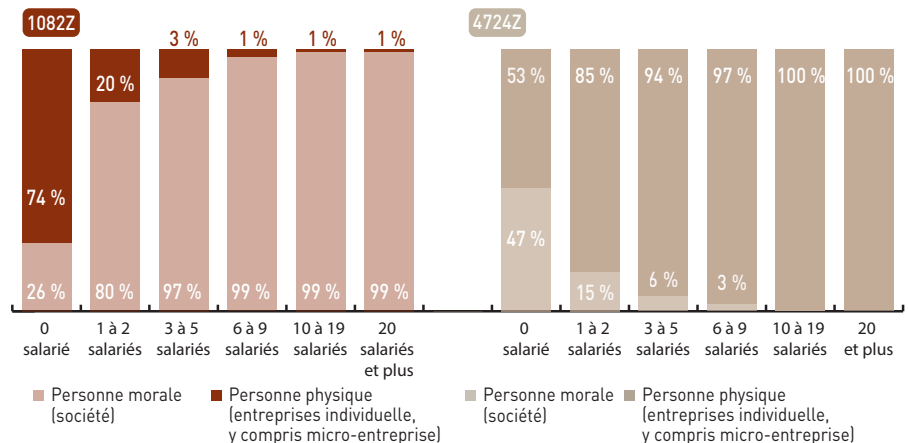


Statut juridique

Dans le secteur, les formes juridiques de société prédominent : 61 % des entreprises de fabrication (1082Z) et 77 % des commerçants (4724Z) sont ainsi structurés en société. Le choix du statut d'entreprise individuelle n'est significatif que pour les entreprises sans salarié (il s'agit principalement de micro-entrepreneurs).

Statut juridique des entreprises (1082Z et 4724Z)

Source : INSEE, Dénombrement des entreprises au 31/12/2021



Densité commerciale

Densité moyenne
(pour 100 000 habitants)
fabricants : 2,4
détaillants : 4,4

On compte en moyenne 2,4 entreprises de fabrication de chocolat et produits de confiserie (1082Z) et 4,4 entreprises de commerce de pain, pâtisserie, confiserie (4724Z) pour 100 000 habitants.

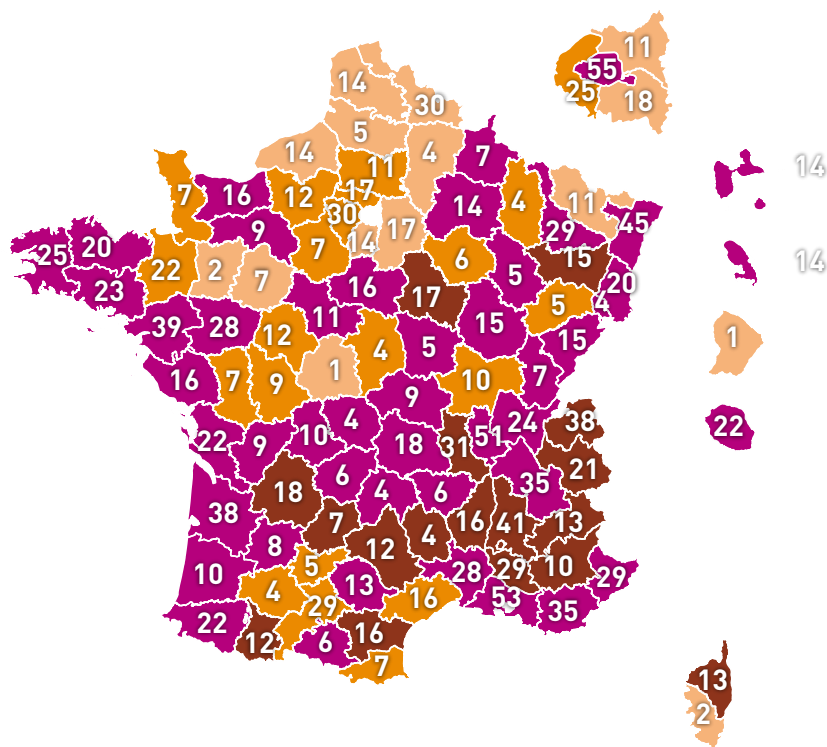
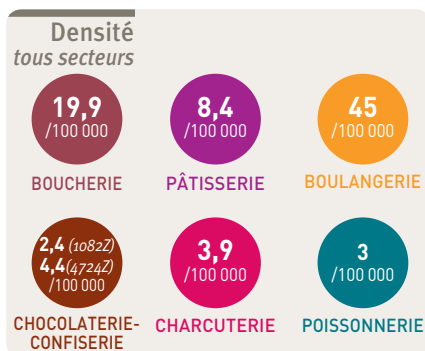
Concernant le tissu des entreprises de fabrication (1082Z), la densité est plus élevée dans les régions de la moitié Sud de la métropole (notamment en Provence-Alpes-Côtes d'Azur) et dans les territoires situés à l'Est de la France.

Pour les commerçants/détaillants (4724Z), les zones de forte densité sont concentrées en Outre-mer et dans les départements côtiers de la Méditerranée. Le tissu est en revanche moins dense dans les régions du centre de la France.

Nombre d'entreprises de fabrication de chocolat et produits de confiserie (1082Z) en 2021 et densité pour 100 000 habitants

14 Nombre d'entreprises (1082Z)

- Densité inférieure à 1,3
- Densité comprise entre 1,3 et 2,2
- Densité comprise entre 2,2 et 4,0
- Densité supérieure à 4,0



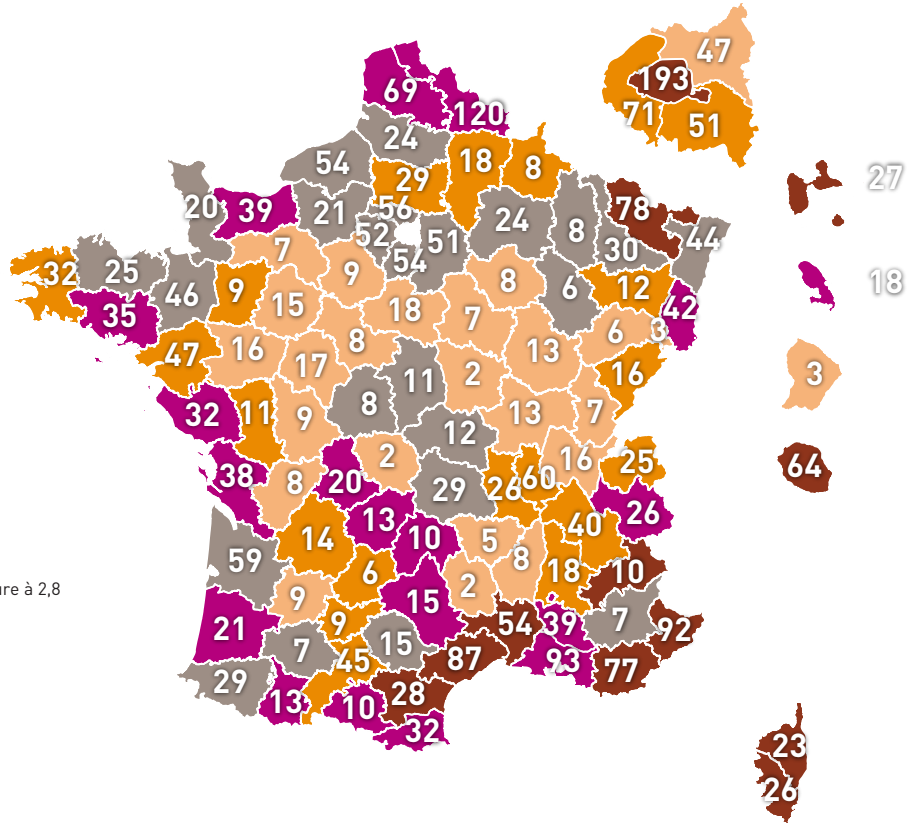
Source : Insee, Dénombrement 2021 des entreprises et Recensement de la Population – Traitement ISM.

Nombre d'entreprises de commerce de pain, pâtisserie et confiserie (4724Z) en 2021 et densité pour 100 000 habitants

14 Nombre d'entreprises (1082Z)

- Densité pour 100 000 habitants inférieure à 2,8
- Densité comprise entre 2,8 et 3,5
- Densité comprise entre 3,5 et 4,5
- Densité comprise entre 4,5 et 7
- Densité supérieure à 7

Source : Insee, Dénombrement 2021 des entreprises et Recensement de la Population – Traitement ISM.



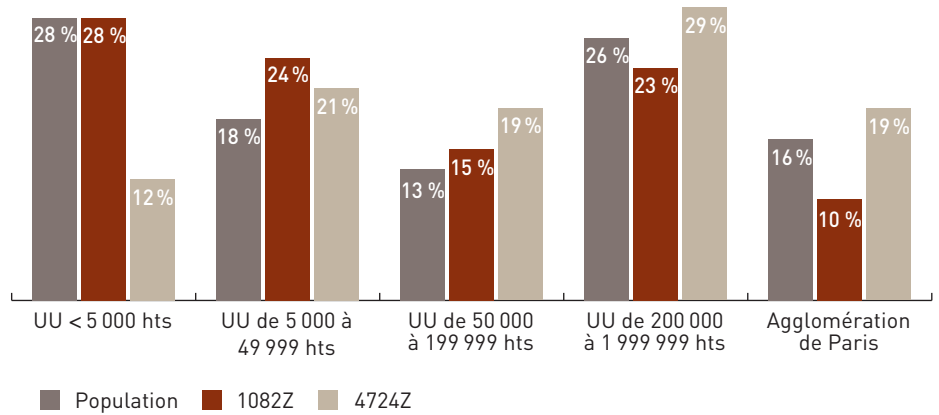
Un tissu plus dense dans les agglomérations moyennes

La localisation des commerces de pain-pâtisserie et confiserie (4724Z) apparaît à dominante urbaine. La répartition par taille d'unité urbaine* confirme cette analyse :

- Les entreprises du commerce de détail, de pain, pâtisserie et confiserie sont largement sous-représentées dans les unités urbaines de moins de 5 000 habitants (12 % des entreprises pour 28 % de la population), alors que les entreprises de fabrication (1082Z) y sont bien représentées (28 %). On constate la situation inverse dans l'agglomération parisienne où les fabricants sont sous-représentés.
- Le tissu est plus dense que la moyenne pour les deux activités (1082Z et 4724Z) dans les unités urbaines de 5 000 à 199 999 habitants.

*À noter : l'INSEE appelle Unité Urbaine (UU) une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et d'au moins 2 000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

Répartition des entreprises de chocolaterie-confiserie par taille d'unité urbaine (UU)



Source : INSEE, traitement ISM.

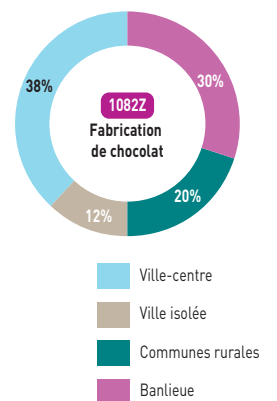
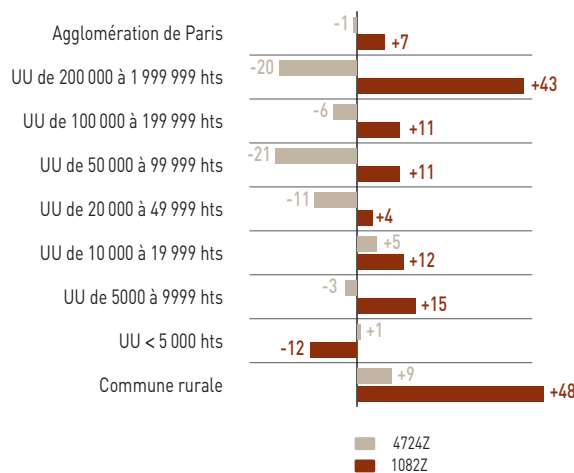
Une évolution contrastée du nombre d'entreprises

Entre 2020 et 2021, à l'exception des petites communes (< 5 000 habitants), le nombre d'entreprises de fabrication de chocolat (1082Z) a évolué de façon positive dans toutes les unités urbaines.

En revanche, les entreprises de commerce de chocolaterie-confiserie (4724Z) connaissent une évolution contrastée sur le territoire.

Évolution du nombre d'entreprises de chocolaterie-confiserie entre 2020 et 2021 par type d'unité urbaine (UU)

Le nombre d'entreprises est en hausse dans les communes de 10.000 à 19.999 habitants et dans les petites communes. Il est à la baisse dans le reste des unités urbaines.



Localisation des entreprises de chocolaterie-confiserie par type de commune

Source : INSEE, traitement ISM.

Activité

Chiffre d'affaires HT 5,21 milliards d'euros

Le chiffre d'affaires cumulé des deux activités se monte à 5,21 milliards en 2022. Il est près de six fois plus élevé dans l'activité de fabrication, en raison de la présence de grandes entreprises dans ce secteur.

En 2021, le taux de valeur ajoutée est stable chez les détaillants, il est en baisse dans l'activité de fabrication par rapport à l'année précédente (- 3 points).

Chiffre d'affaires et
valeur ajoutée 1082Z
(en millions d'euros)

	Chiffre d'affaires hors taxes			Valeur ajoutée*			Taux de valeur ajoutée		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Total	4 219	3 759	4 542	1 060	1 118	1 239	25 %	30 %	27 %

Chiffre d'affaires et
valeur ajoutée 4724Z
(en millions d'euros)

	Chiffre d'affaires hors taxes			Valeur ajoutée*			Taux de valeur ajoutée		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Total	477	612	669	153	198	215	32 %	32 %	32 %

(*) La valeur ajoutée mesure la richesse créée par les entreprises de chocolaterie-confiserie. Elle est définie comme la différence entre la valeur de la production (le chiffre d'affaires) et la valeur des biens consommés pour cette production (dont les matières premières). La richesse ainsi produite par l'entreprise est répartie entre les salariés (salaires), les impôts et taxes et l'entreprise.

Source: INSEE, ESANE.

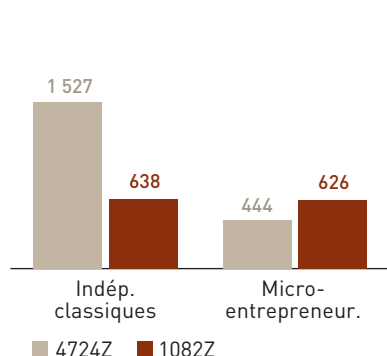
Portrait des travailleurs non salariés

Travailleurs non salariés :
1082Z : 1 264
4724Z : 1 971

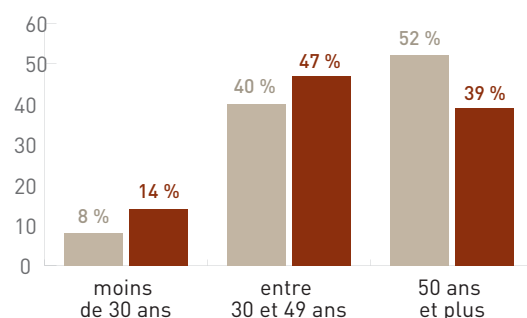
3 235 travailleurs indépendants sont actifs dans l'activité de chocolaterie-confiserie (un nombre tendanciellement en hausse), dont 33 % de micro-entrepreneurs. La part de micro-entrepreneurs est élevée dans la fabrication (98 %, l'un des taux les plus élevés dans l'alimentation avec l'activité de pâtisserie). Près de la moitié des chefs d'entreprises ont plus de 49 ans : 52 % chez les détaillants et 39 % chez les fabricants.

Travailleurs non salariés et âge des travailleurs non salariés de la chocolaterie-confiserie en 2022

Travailleurs non salariés de la chocolaterie-confiserie en 2022



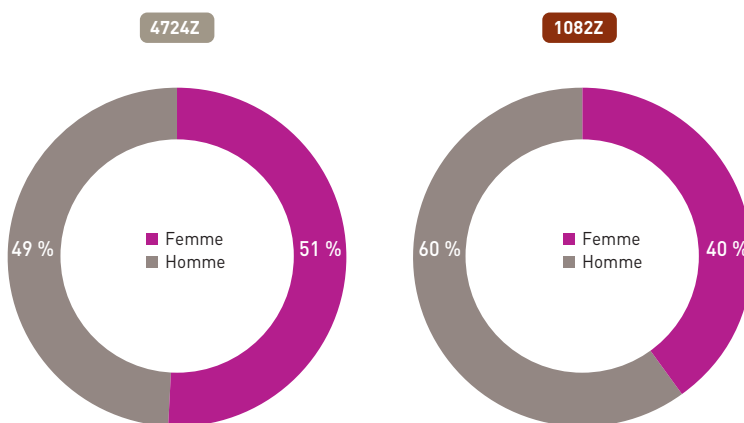
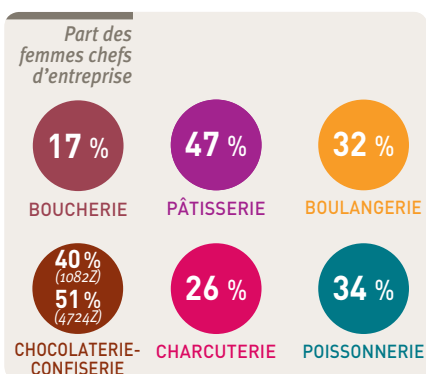
Âge des chefs d'entreprise de la chocolaterie-confiserie en 2022



Source : AcoSS, base des travailleurs indépendants en 2022

Les femmes sont bien représentées à la tête des entreprises de fabrication (40 % des indépendants hors conjoints collaborateurs sont des femmes) et de détaillant (51 %). Ces activités sont donc parmi les plus féminisées du secteur de l'alimentation en détail.

Répartition des travailleurs non salariés par sexe en 2021

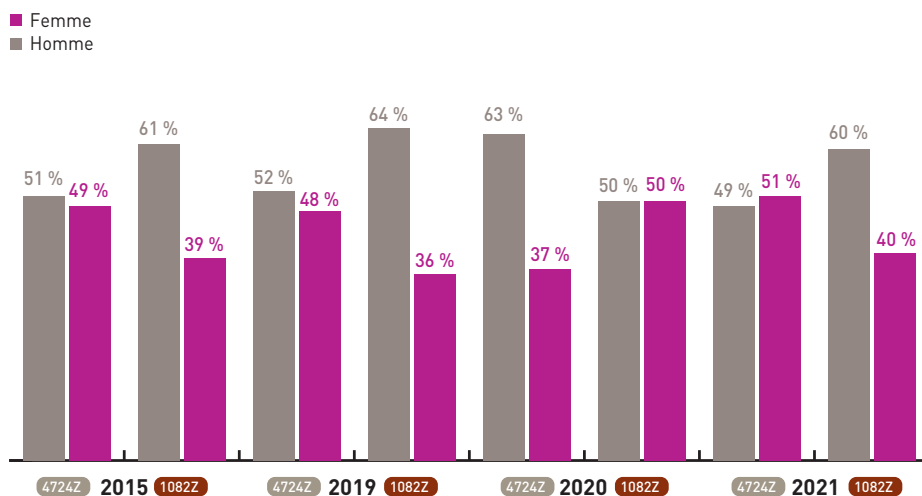


Source : INSEE, RP 2021.

Près de la moitié des chefs d'entreprises sont des femmes

La féminisation des dirigeants se poursuit ces deux dernières années, cela aussi bien dans l'activité de vente (4724Z) que de fabrication (1082Z).

Évolution de la part de chefs d'entreprises par sexe



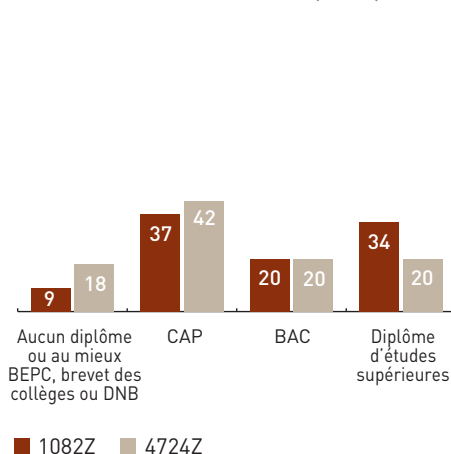
Source : INSEE, RP 2021.

Niveau de formation des dirigeants

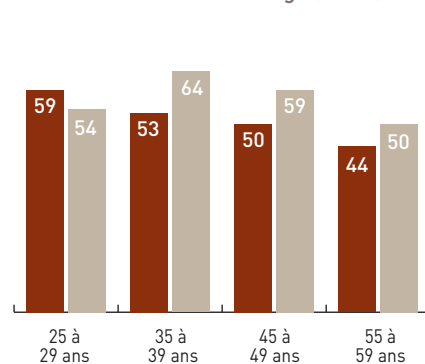
Les dirigeants de la chocolaterie-confiserie se distinguent également par leur niveau de diplôme élevé : 54 % des dirigeants de la fabrication (1082Z) ont un niveau de diplôme égal ou supérieur au Bac (dont 34 % diplômés de l'enseignement supérieur) ; chez les détaillants (4724Z), 40 % détiennent au moins un diplôme de niveau bac ou supérieur. L'arrivée des jeunes concourt à renforcer cette caractéristique ancienne : chez les dirigeants de moins de 40 ans, ce sont près de 60 % des dirigeants qui détiennent au moins un diplôme de niveau Bac parmi les fabricants.

Niveau de formation et part des chefs d'entreprises de confiserie-chocolaterie détenant au moins un diplôme de niveau Bac par tranche d'âge

Niveau de diplôme des dirigeants d'entreprises de chocolaterie-confiserie (en %)



Part des dirigeants détenteurs d'un diplôme égal ou supérieur au Bac en fonction de leur âge (en %)

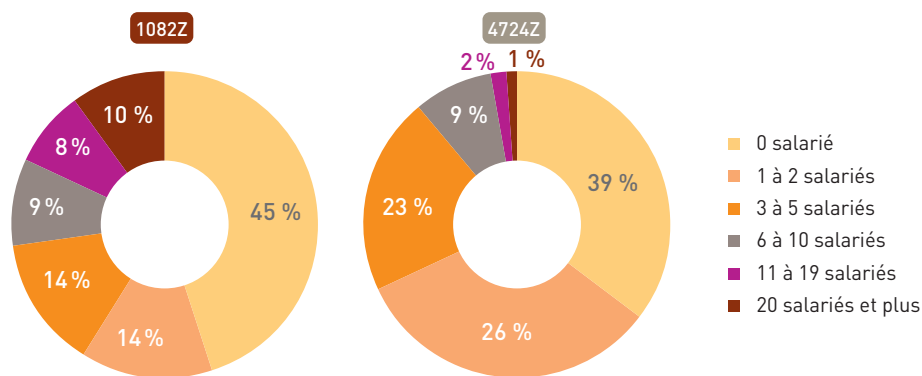


Source : INSEE, RP 2021.

Emplois salariés : une entreprise sur deux n'emploie pas de salarié

Une structure d'emploi plus élevée dans la fabrication

Répartition des entreprises par taille d'effectif en 2021

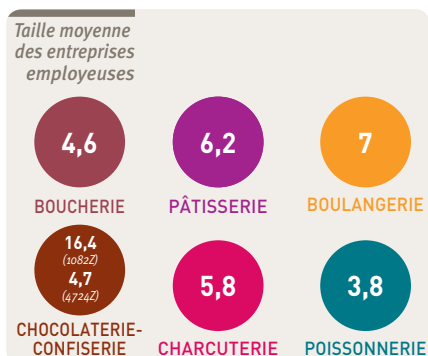
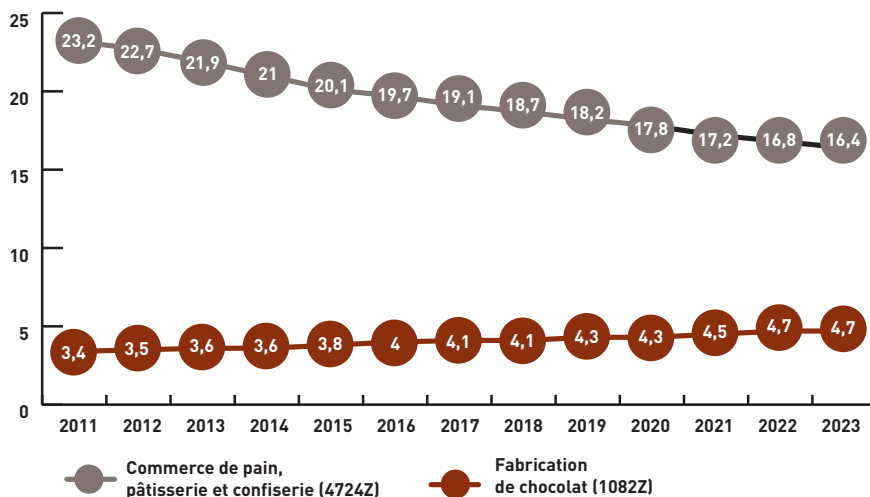


Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

Taille moyenne : 16,4 salariés dans la fabrication, 4,7 dans le commerce

Évolution de la taille moyenne des entreprises de chocolaterie-confiserie

La taille moyenne des entreprises employeuses de fabrication de chocolat (1082Z) est en baisse depuis 2011, passant de 23,2 salariés à 16,4 en 2023, mais elle reste élevée en raison de la présence de grandes entreprises. En revanche, la structure de taille des entreprises de commerce de pain, pâtisserie et confiserie (4724Z) semble être en légère augmentation au fil des années (l'effectif moyen est de 4,7 en 2023).



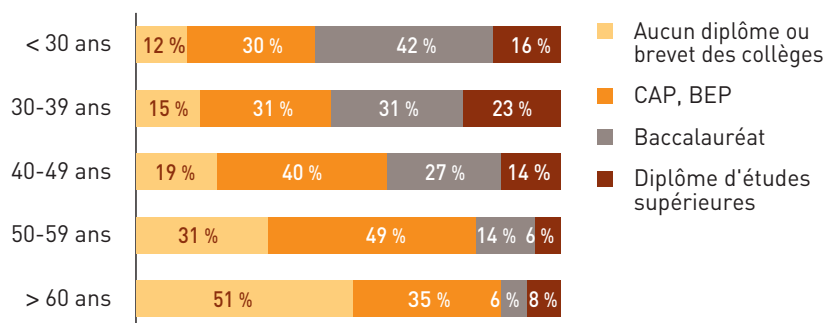
Source : URSSAF, emplois salariés au 31.12 dont apprentis et stagiaires

Niveau de diplôme des salariés

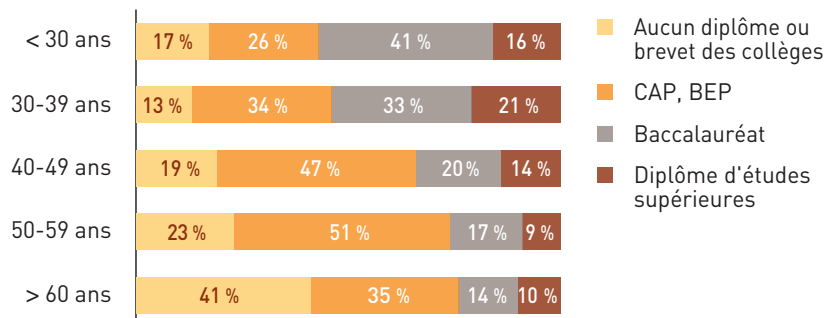
Le niveau de diplôme des salariés de la fabrication de chocolaterie-confiserie et du commerce de détail tend à augmenter : 54 % des fabricants de 30-39 ans ont un diplôme de niveau 4 et supérieur (54 % des commerçants) contre 19 % des salariés de fabricants de 50-59 ans (26 % des salariés de commerçants).

Répartition des salariés par niveau de diplôme et par âge

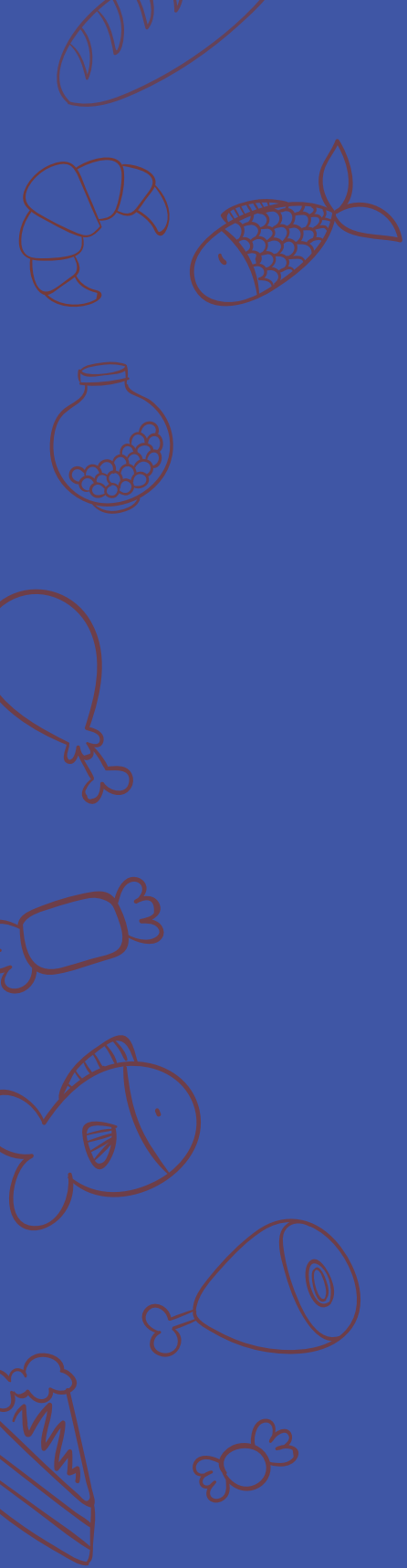
1082Z



4724Z



Source: INSEE, RP 2021.



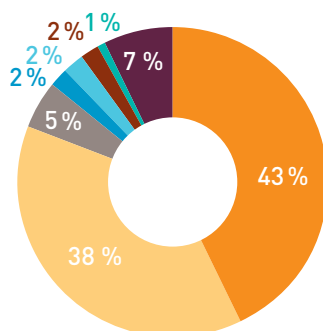
Les salariés
et les entreprises
de la branche
**CONFISERIE-
CHOCOLATERIE-
BISCUITERIE**
(IDCC 1286)

Les entreprises et emplois de la branche

**2 370 entreprises
rattachées**

En 2022, 2 370 entreprises ont comme convention collective principale celle des Détaillants de confiserie, chocolaterie, biscuiterie (IDCC 1286), contre 2 300 en 2021. Les entreprises rattachées à cette convention collective sont majoritairement des entreprises du commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé (4724Z), et des entreprises de fabrication de cacao, chocolat et produits de confiserie (1082Z), représentant respectivement 38 % et 43 % des salariés affiliés.

Répartition sectorielle des salariés de l'IDCC 1286 et poids de l'IDCC dans les secteurs d'activité (en % de salariés)



4724Z Commerce de détail de pain, pâtis. et conf. en mag. spé.

59 %

1082Z Fab. de cacao, chocolat et de produits de confiserie

27 %

1072Z Fabr. de biscuits, biscottes et pâtis. de conservation

4 %

4636Z Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie

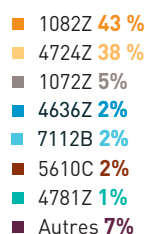
4 %

1052Z Fabrication de glaces et sorbets

3 %

Autres

3 %



Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022). - Les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

**13 600
emplois salariés**

Au total, 13 600 salariés sont rattachés à la convention collective IDCC 1286. Le nombre de salariés rattachés est fortement en hausse par rapport à 2020 (+ 2 400). Le nombre d'entreprises affiliées est également en progression.

Évolution des entreprises et salariés rattachés à la convention collective

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'entreprises (IDCC principal)	1 640	1 730	1 860	1 880	1 950	2 050	2 120	2 090	2 300	2 370
Nombre de salariés	10 400	10 000	11 100	11 000	10 400	9 200	11 500	11 200	13 300	13 600

Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022). - Les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

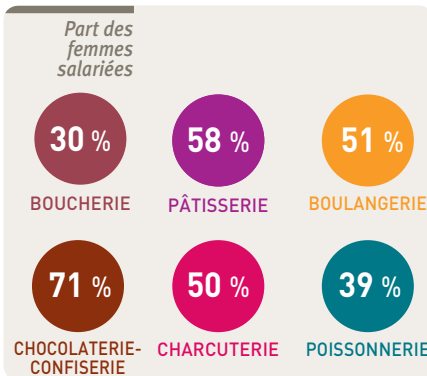
Caractéristiques des salariés

Des effectifs salariés majoritairement féminins

Les effectifs salariés sont pour 71 % des femmes et 29 % des hommes. La branche est donc l'une des plus féminisées des métiers de bouche.

Répartition des salariés par sexe

Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

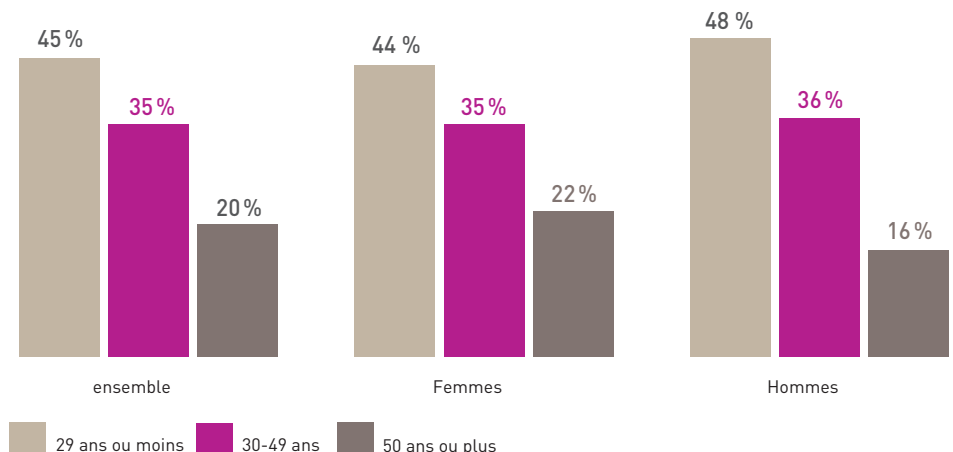


Des salariés jeunes : 45 % ont moins de 30 ans

Les salariés de la branche sont jeunes : 45 % des salariés de la branche ont moins de 30 ans.

La branche chocolaterie-confiserie présente un taux modéré de vieillissement de ses emplois : 20 % des salariés ont plus de 50 ans, 12 % plus de 55 ans.

Répartition des salariés de la branche par sexe et tranches d'âge



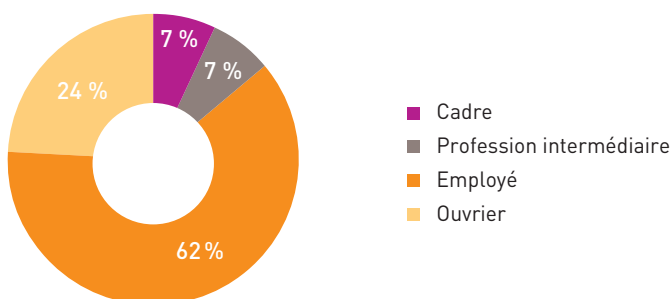
Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

Les métiers exercés

Une majorité d'employés

postes salariés par catégories socio-professionnelles

Les postes occupés par les salariés sont majoritairement des postes d'employés (62 % : essentiellement des vendeurs en alimentation) et d'ouvriers pour la fabrication (24 %). 14 % des salariés sont cadres, chefs d'entreprises salariés ou occupent une profession intermédiaire. On constate une hausse des postes d'employés : en 2013, leur part était de 51 %.



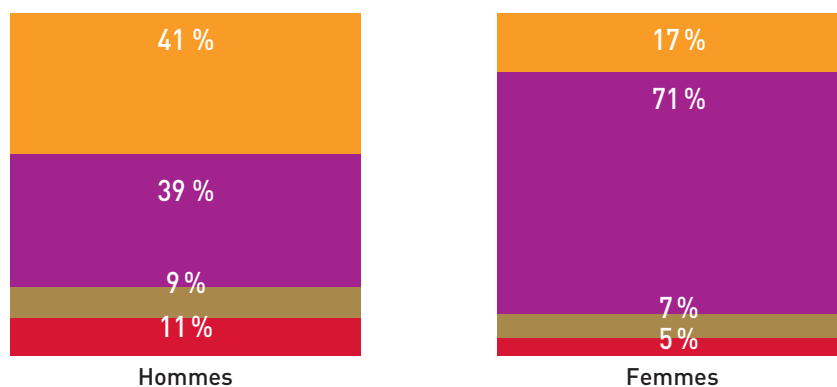
Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

Note : dans la nomenclature des professions, les métiers de chocolatiers ou confiseurs ne sont pas répertoriés en tant que tels. La majorité des salariés de la branche sont comptabilisés parmi les « vendeurs en alimentation » (PCS 554A), puis parmi les boulangers-pâtisseries (636C), et les ouvriers agro-alimentaires (PCS 674C).

Métiers d'homme, métiers de femme

Répartition des postes salariés par métier et par sexe

Les métiers de la branche ont un recrutement différencié. Comme dans l'ensemble des autres métiers de bouche, les femmes occupent majoritairement des postes d'employées de vente, alors que les hommes sont plus nombreux dans les postes d'ouvriers liés à la fabrication.



Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

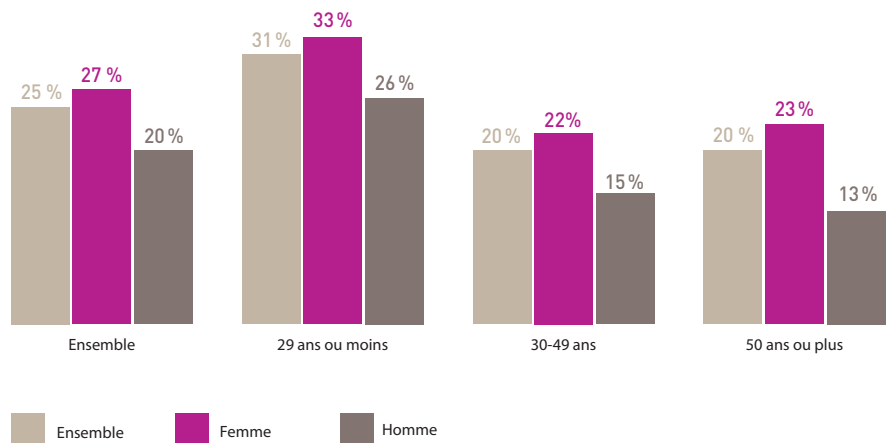
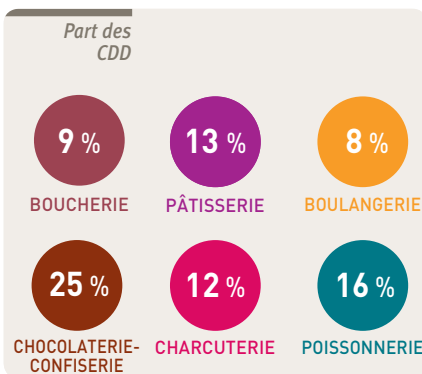


Nature des contrats et temps de travail

Contrats : 25 % de salariés en CDD

La part de salariés en contrat à durée déterminée est de 25 %. Cette part est plus élevée que dans les autres métiers de bouche, probablement en raison d'une plus grande saisonnalité de l'activité. Les femmes sont plus nombreuses dans cette situation (27 %) que les hommes (20 %), cela en raison de la nature des métiers exercés (les femmes occupent majoritairement des postes de vente).

Part de salariés en CDD selon le sexe et l'âge

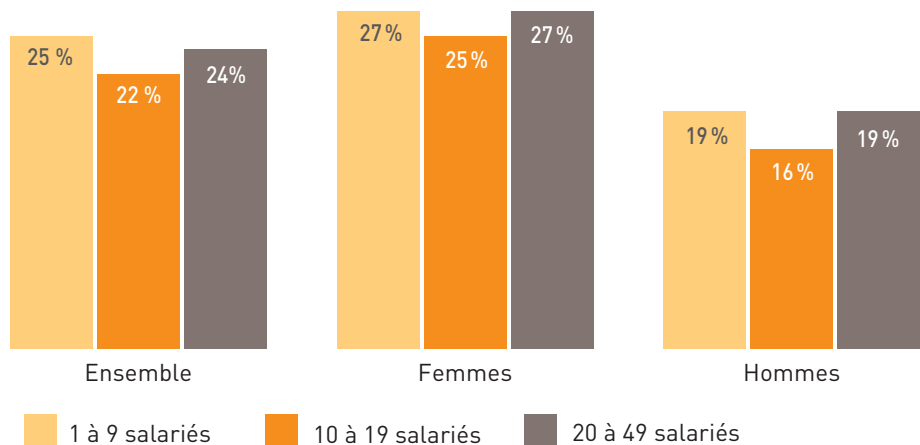


Source : Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

La part de CDD varie faiblement selon la taille des entreprises

La structure de taille des entreprises influe peu sur la nature des contrats proposés. La part de salariés en CDD est similaire dans les petites entreprises et dans les entreprises de 20 à 49 salariés.

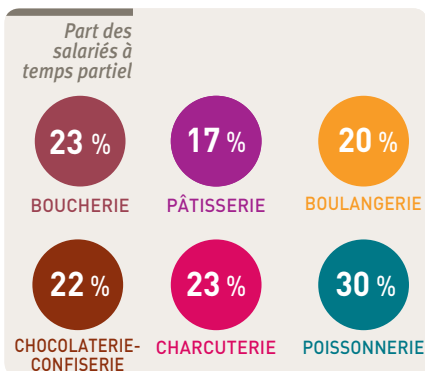
Part de salariés en CDD selon la taille de l'entreprise



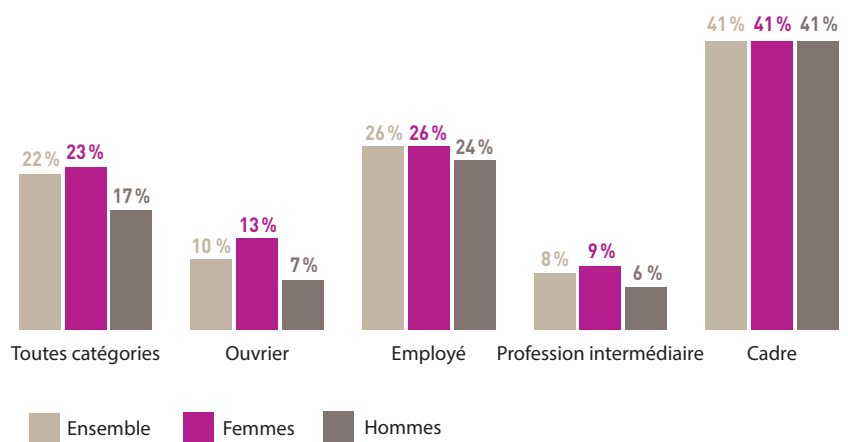
Source : Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

Temps de travail : 22 % des salariés à temps partiel

Part de salariés à temps partiel
par sexe et type de poste



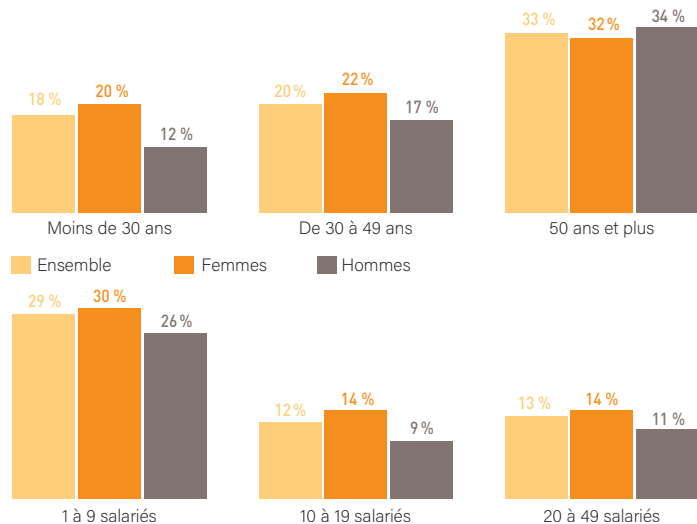
Concernant le temps de travail, 22 % des salariés travaillent à temps partiel (21,5% en 2011). Cette caractéristique s'observe essentiellement chez les employés et chez les cadres, moins dans les autres catégories de poste. Les conditions diffèrent de façon importante entre les hommes (17 % à temps partiel) et les femmes (23 %).



Source: DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

Le temps partiel varie avec l'âge des salariés et diminue avec la taille des entreprises

Part de salariés en CDD par
tranche d'âge et par taille
de l'entreprise



Source: DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

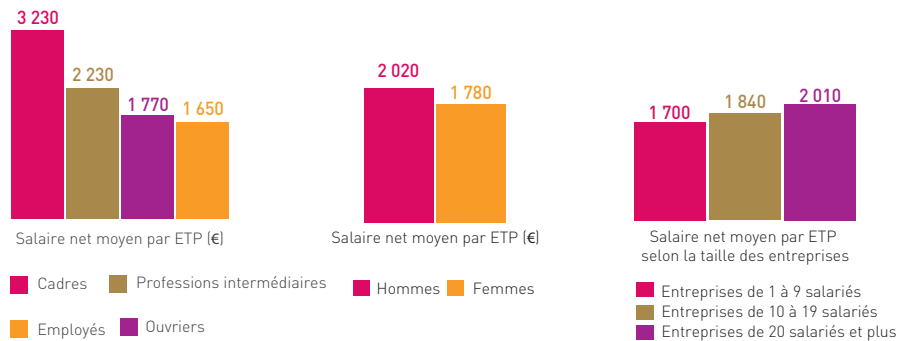
Salaires

Le salaire net moyen mensuel est de 1 850 euros

En excluant les apprentis et stagiaires, le salaire net moyen calculé en Equivalent Temps plein est de 1 850 euros : 2 020 euros pour les hommes et 1 780 euros pour les femmes. Le salaire moyen s'élève avec la taille des entreprises, en raison de la présence plus forte de cadres et professions intermédiaires dans les entreprises de taille importante.

Salaires mensuels net moyen par ETP, par sexe et selon la taille des entreprises

Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022). - Les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.

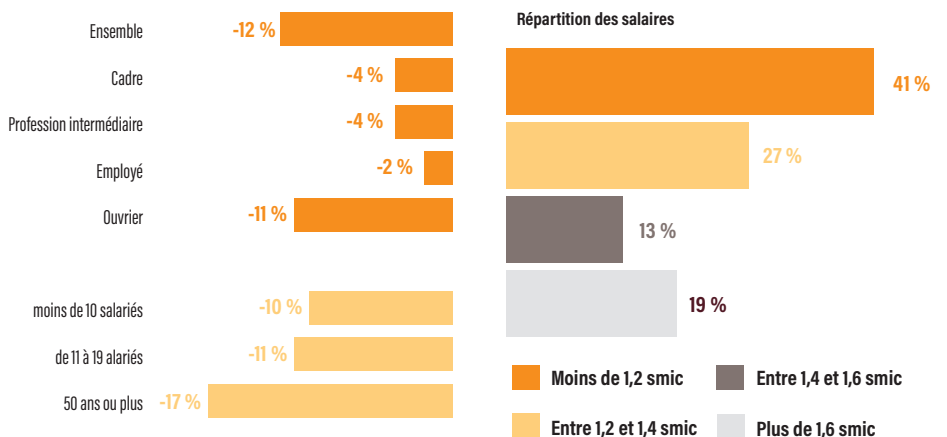
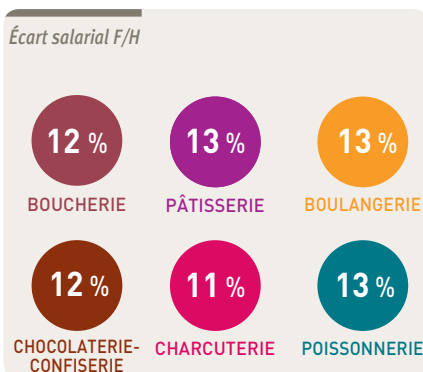


Note : chaque salaire mensuel net est rapporté à la valeur moyenne d'un Smic mensuel net puis compté au prorata de la durée de présence correspondante sur l'année.

Un écart de salaire de 12 % entre les femmes et les hommes

L'écart salarial F/H est variable selon les catégories de poste : -2% chez les employés, -11% chez les ouvriers. L'écart est surtout important chez les 50 ans ou plus (-17 %).

Salaires moyens ETP selon l'âge et écart de salaire F/H parmi les employés et ouvriers



Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022). - Les postes annexes et les alternants ne sont pas comptabilisés dans le périmètre d'analyse.





La formation et
l'apprentissage
aux métiers de
**CHOCOLATERIE-
CONFISERIE**

La formation initiale : des effectifs globalement en hausse

Les métiers se préparent principalement par la voie de l'apprentissage

Les diplômés préparant aux métiers de la chocolaterie-confiserie sont principalement préparés en apprentissage. Le principal diplôme suivi en nombre d'inscrits est la mention complémentaire « pâtisserie-glacerie-chocolaterie ». Ces deux dernières années, le nombre d'apprentis en CAP chocolatier-confiseur est en forte baisse (438 au lieu de 818 l'année précédente)

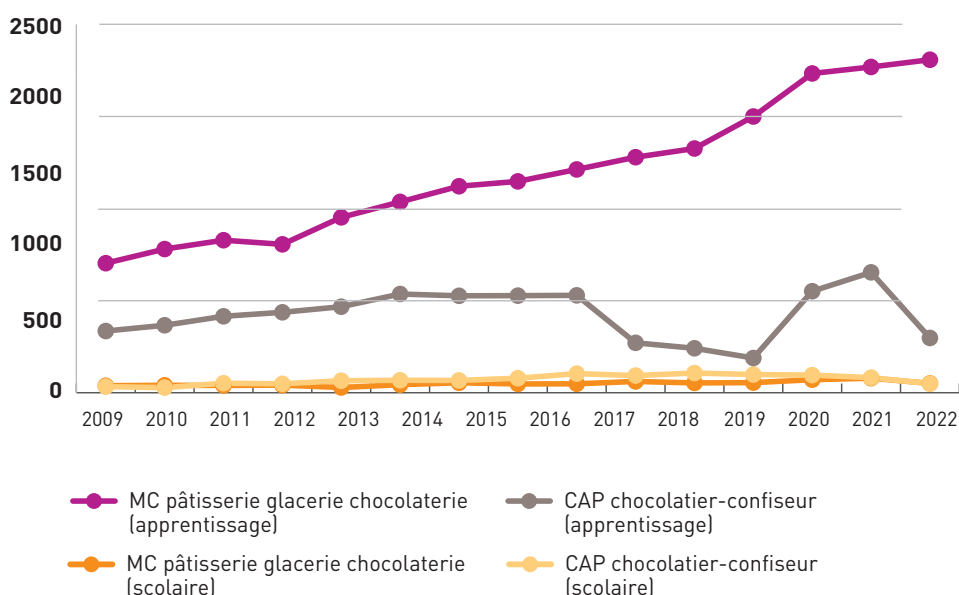
Principaux diplômes préparant aux métiers de la confiserie-chocolaterie par voie scolaire ou apprentissage (inscrits en dernière année de diplôme en 2022)

Diplômes*	Apprentis	Scolaires	Total des effectifs	Part des apprentis
CAP chocolatier confiseur	373	65	438	80 %
MC pâtisserie glacerie chocolaterie	2 269	63	2 323	98 %
BTM pâtissier confiseur glacier	1 779	0	1 779	100 %
BTM chocolatier confiseur	310	0	310	100 %

(* Effectifs inscrits en dernière année de formation de chaque diplôme – pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année en 2022, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.

Source : CEREQ, base reflet.

Évolution des sortants en formation aux métiers de la confiserie-chocolaterie



Source : CEREQ, base reflet – effectifs inscrits en dernière année de formation de chaque diplôme. Pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année en 2022, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.

L'apprentissage dans les entreprises de la branche

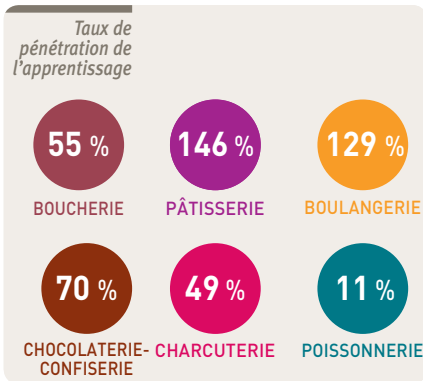
Un taux de pénétration de 0,70 apprenti par entreprise

En 2022, les entreprises de la branche employaient 1 693 apprentis, soit un taux de 0.70 apprenti par entreprise. Ce ratio est plus développé dans les régions Nouvelle Aquitaine, Île-de-France, Pays de la Loire.

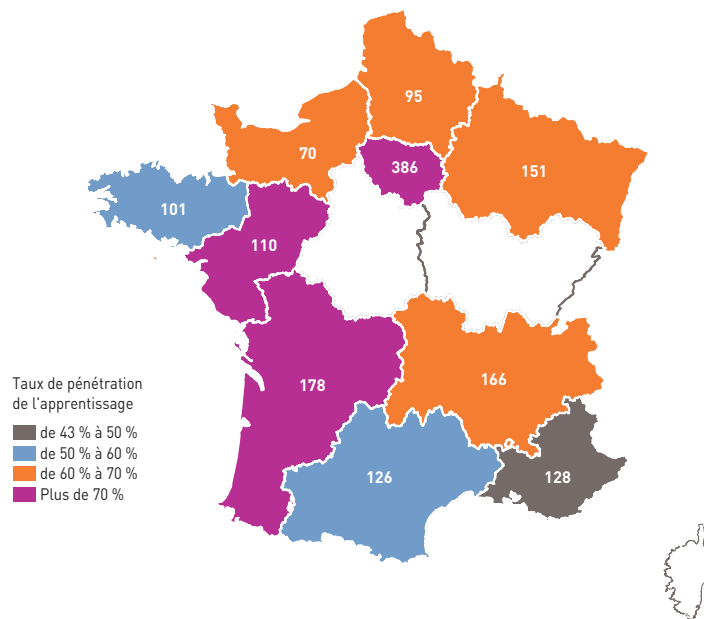
47 % des apprentis sont formés chez les fabricants (1082Z), 37 % chez les détaillants (4724Z).

Ce sont les entreprises de 1 à 10 salariés qui forment le plus grand nombre d'apprentis.

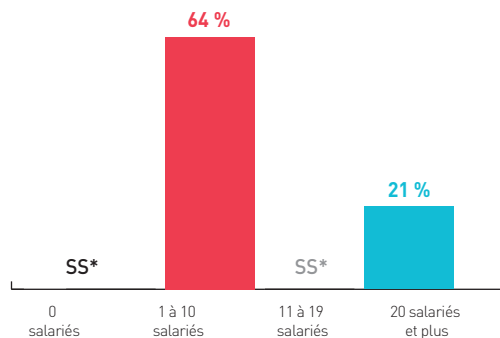
Nombre d'apprentis formés dans la branche en 2022 et taux de pénétration de l'apprentissage



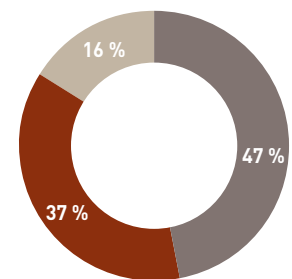
Source : INSEE BTS 2022 - base : Ensemble des apprentis de la branche, quelle que soit l'année de diplôme



Répartition des apprentis formés par taille d'entreprise



Source : INSEE BTS 2022 - base : Ensemble des apprentis de la branche, quelle que soit l'année de diplôme. (*) Secret statistique



Répartition des entreprises par secteur

- Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
- Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé
- Autres

Des apprentis dans tous les niveaux de diplômes

36 % des apprentis préparent un diplôme de niveau 3

Le niveau de diplôme préparé par les apprentis de la branche est plus élevé que dans d'autres branches de l'alimentation. En 2023, 36 % des apprentis ayant signé un contrat préparent un diplôme de niveau 3. On retrouve principalement : le CAP Chocolatier confiseur (17 %), le CAP Equipier polyvalent du commerce (5 %) et la Mention complémentaire Pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie (5 %).

Le principal diplôme de niveau 4 préparé est le BTM Chocolatier confiseur (5 % des contrats) ; en niveau 5, le principal diplôme suivi par les apprentis de la branche est le BTS Management commercial opérationnel (23 %).

A noter : près d'un apprenti sur sept prépare un autre diplôme de commerce et de gestion.

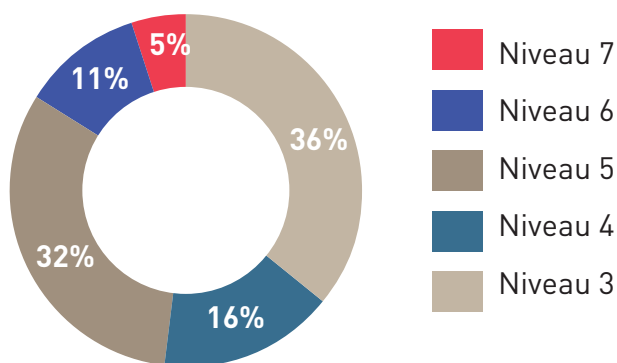
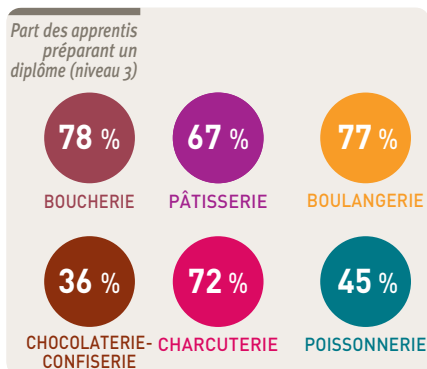
Principaux diplômes préparés par les apprentis des entreprises de la branche en 2023

Répartition des contrats d'apprentissage signés en 2023 par diplôme préparé

MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL - MCO (BTS)	480
CHOCOLATIER CONFISEUR (CAP)	360
EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE (CAP)	110
METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION A ANIMATION ET GESTION DE L'ESPACE COMMERCIAL (BAC PRO)	80
CHOCOLATIER CONFISEUR (BTM APCMA)	110
PATISSERIE, GLACERIE, CHOCOLATERIE, CONFISERIE SPECIALISEES (MC NIVEAU 3)	100

Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche ayant signé un contrat en 2023.

Répartition des apprentis en fonction des diplômes préparés et de l'activité de leur entreprise



Source : OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche ayant signé un contrat en 2023.

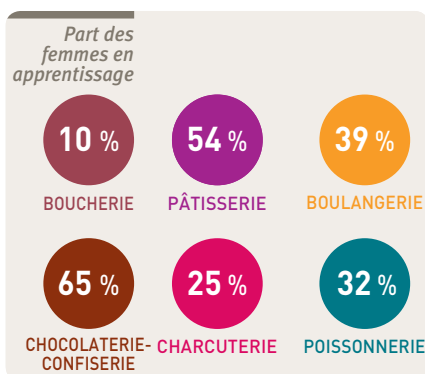
Apprentis et apprenties de la chocolaterie-confiserie

Plus de la moitié des apprentis sont des femmes

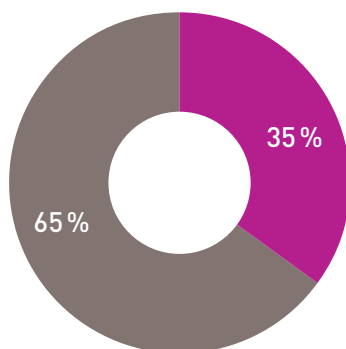
La part des femmes en apprentissage aux métiers de la chocolaterie-confiserie est la plus élevée des branches de l'alimentation (65 %).

Les apprentis sont également plus âgés que ceux des autres branches de l'alimentation : quatre apprentis sur 5 sont majeurs.

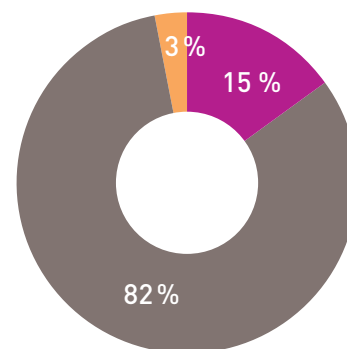
Répartition des apprentis par sexe et âge



Source : INSEE BTS 2022 - base : Ensemble des apprentis de la branche, quelle que soit l'année de diplôme.
(*) Secret statistique



■ Femmes
■ Hommes



■ Moins de 18 ans
■ 18 à 25 ans
■ 26 ans et plus

Parcours d'entrée en apprentissage

24 % des apprentis proviennent du milieu scolaire

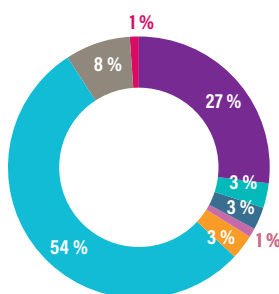
Comparativement aux autres branches de l'alimentation, les apprentis de la branche sont moins souvent issus du milieu scolaire (24 %).

5 % étaient auparavant salariés. La part d'anciens demandeurs d'emploi est de 4 % et s'élève à 8 % parmi les apprentis en niveau 4.

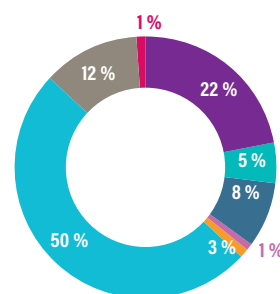
40 % étaient déjà apprentis, dont 15 % ont démarré leur formation sans contrat.

Enfin, la branche se caractérise par la forte proportion d'apprentis précédemment étudiants : 11 %.

Origine des apprentis de la branche démarrant la préparation d'un diplôme

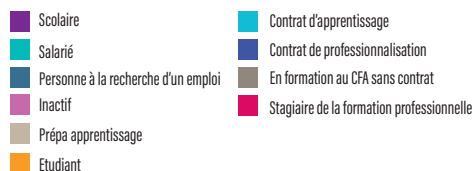
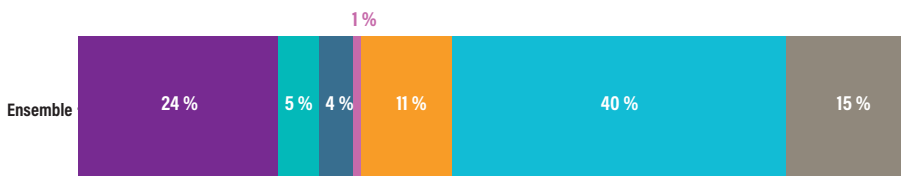


Origine des apprentis de la branche démarrant la préparation d'un diplôme de niveau 3



Origine des apprentis de la branche démarrant la préparation d'un diplôme de niveau 4

Source : OPCO EP - base : Apprentis de la branche ayant signé un contrat d'apprentissage en 2023.



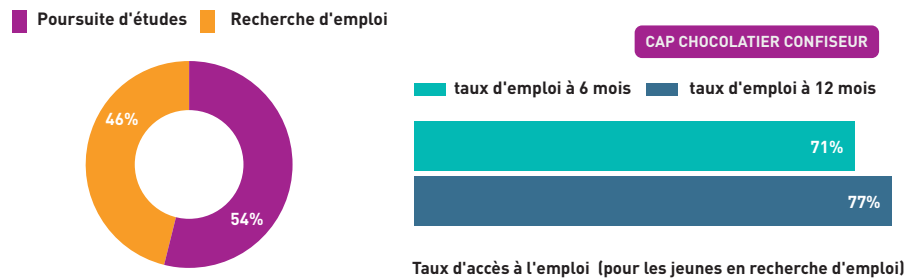
Insertion dans l'emploi des apprentis

Situation des apprentis en sortie de formation de formation

Le dispositif InserJeunes nous permet de connaître la situation des ex-apprentis après avoir terminé la préparation de leur diplôme (tous sont pris en compte, quelle que soit leur branche d'emploi). Plus de la moitié des anciens apprentis en CAP chocolatier-confiseur (54 %) poursuivent leur formation (48 % pour les sortants de mention complémentaire). Cette part est sans surprise plus restreinte pour les anciens inscrits en BTM chocolatier confiseur (15 %).

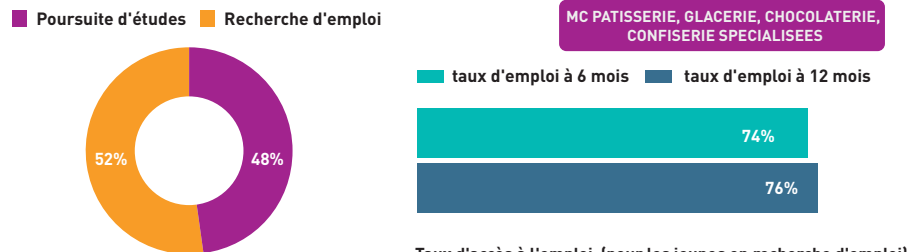
Concernant l'accès à l'emploi, le taux d'emploi des jeunes ayant cessé leurs études est relativement élevé dans les six mois : 71 % des ex-apprentis en CAP chocolatier-confiseur sont en emploi ; cette part monte à 74 % s'agissant des anciens apprentis en BTM chocolatier-confiseur et 80 % pour les sortants d'un BTM pâtissier confiseur glacier traiteur.

Situation des apprentis en sortie de formation et taux d'accès à l'emploi (pour les jeunes en recherche d'emploi)



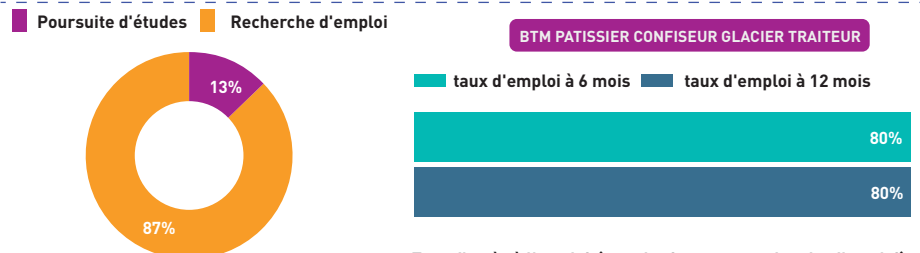
Situation des apprentis en sortie de formation

Taux d'accès à l'emploi (pour les jeunes en recherche d'emploi)



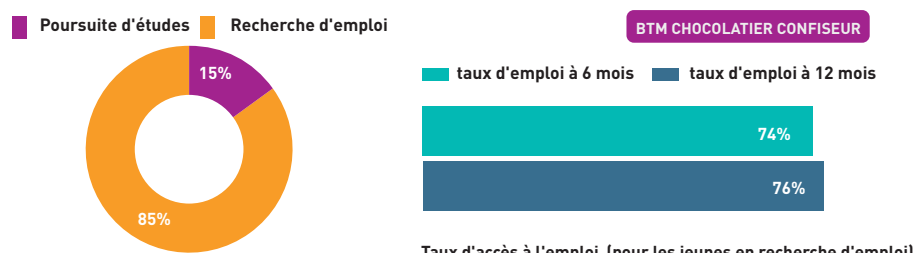
Situation des apprentis en sortie de formation

Taux d'accès à l'emploi (pour les jeunes en recherche d'emploi)



Situation des apprentis en sortie de formation

Taux d'accès à l'emploi (pour les jeunes en recherche d'emploi)



Situation des apprentis en sortie de formation

Taux d'accès à l'emploi (pour les jeunes en recherche d'emploi)

Source : MEN-MESR DEPP, InserJeunes. Champ : apprentis sortants d'études en 2022.
N.B. Le taux d'emploi correspond au ratio entre l'effectif d'apprentis sortants en emploi salarié 6 ou 12 mois après la sortie d'études et l'effectif de sortants.



Crédits photos de couverture : Adobe Stock
© Observatoire des Métiers de l'Alimentation - Décembre 2024
Les citations doivent mentionner la source.

Observatoire prospectif des métiers et
des qualifications dans les métiers de l'alimentation
55 rue Ampère – 75017 PARIS
www.observatoire-metiers-alimentation.fr